sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateur de valorisation !

DELIBERATION 23B23
Modification du tableau des effectifs – Service Valorisation énergétique / Transfert

---

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 23B23	Séance du jeudi 30 mars 2023
Président :	M. RONZON S.
Membres présents :	MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R. MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., GEORGES E., LAKS N., MUNIER D., et SOULAT JL.
Membres ayant donné procuration :	Sans objet.
Membres absents excusés :	M. BOSSON JF.
Membres absents :	Sans objet.
Membres en exercice :	11
Quorum :	6
Présents :	10
Votants :	10
Secrétaire de Séance :	Monsieur Guy DUJOURD'HUI
Date de la convocation :	20 mars 2023

Objet de la délibération : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SERVICE VALORISATION ENERGETIQUE / TRANSFERT**

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230403-23B23-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023

DELIBERATION 23B23
Modification du tableau des effectifs – Service Valorisation énergétique / Transfert

Le Bureau Syndical,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, notamment son article 34 ;

Vu la délibération n° 20B10 du Bureau syndical en date du 02 juillet 2020 précisant les conditions d'occupation des emplois permanents par des agents contractuels ;

Vu la délibération n° 23B01 du Bureau syndical en date du 05 janvier 2023 portant modification du tableau des emplois aux 5 janvier et 1er février 2023 ;

Considérant l'absence prolongée de l'agent occupant le poste de Chef des Quais l'Ain et la nécessité d'asseoir l'autorité et la légitimité de l'agent occupant par intérim cette fonction ;

Monsieur le Président rappelle les besoins de service du Syndicat intercommunal, en particulier au Service Valorisation énergétique/Transfert, en particulier sur le poste de Chef des Quais de l'Ain.

Monsieur le Président propose la création d'un poste supplémentaire temporaire de Responsable des quais de transfert de l'Ain, catégorie C, catégorie C1 et cotation RIFSSEP 85 à 100.

Il est donc demandé au Bureau Syndical les modifications du tableau des effectifs du SIVALOR, comme présenté ci-après, avec une prise d'effet au 1er avril 2023.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	RIFSEEP Catégorie et groupe / Taux de cotation	Temps non complet
Service Administratif				
Juriste territorial	1	Cadre d'emplois : **Attachés**	A2 / 60 à 75	
Directeur Administratif – Ressources Humaines – Finances	1	Cadre d'emplois : **Attachés - Rédacteurs**	A2 / 75 à 90 – B1 / 85 à 100	
Gestionnaire des marchés publics	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C1 / 50 à 65	
Agent d'accueil	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C2 / 60 à 75	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	C2 / 60 à 75	
Adjoint RH				

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230403-23B23-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023

	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs** Non affectés Cadre d'emplois : Attachés Territoriaux	C1 / 65 à 80	
Service Valorisation Energétique / Transfert / Communication et animation				
Directeur Général des Services	1	Emploi fonctionnel : **Directeur Général des Services**	A1 / 85 à 100	
Directeur Général des Services Adjoint	1	Emploi fonctionnel : **Directeur Général des Services Adjoint**	A1 / 70 à 85	
Directeur Technique	1	Cadre d'emplois : **Ingénieurs Territoriaux**	A2 / 85 à 100	
Directeur de la Communication et de l'Animation	1	Cadre d'emplois : **Attachés**	A2/ 75 à 90	
Responsable transfert	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B2 / 85 à 100	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs - Techniciens**	B3 / 70 à 85	X
Conseiller Prévention des Risques	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B3 / 70 à 85	
Assistante Administrative	1	Cadre d'emplois : **Adjoint Administratif**	C2 / 60 à 75	
Coordonnateur des animateurs	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	B2 / 70 à 85	
Animateurs du Tri	6	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	C1 / 50 à 65	
Animateur Tri et Compostage	1	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	C1 / 50 à 65	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	B3 / 70 à 85	
*Responsable quais de transfert (Ain et Haute-Savoie)	3	Cadre d'emplois **Adjoints**	C1 / 85 à 100	

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230403-23B23-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023

Chauffeurs Polyvalents		**Techniques et/ou Agents de maîtrise**		
	1	Cadre d'emplois : **Agents de Maîtrise**	C2 / 65 à 80	
Responsable maintenance atelier	15	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 65 à 80	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 50 à 65	
	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs**	B3 / 70 à 85	
		Non affectés		
	1	Cadre d'emplois : Adjoint administratif		
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique		
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés		
Service Valorisation matière				
Directeur	1	Cadre d'emplois : **Ingénieur**	A2 / 75 à 90	
Adjoint qualité	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	B2 / 70 à 85	
Responsable technique Tri Recyclage	1	Cadre d'emplois : **Agents de maîtrise**	C1 / 85 à 100	
Adjoint technique CTTR	1	Cadre d'emplois : **Adjoints techniques**	C1 / 85 à 100	
Chauffeurs polyvalents	2	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
Carrossier / peintre	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C1 / 50 à 65	
Agent d'entretien	2	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	C2 / 65 à 80	
		Non affectés23b01		
	2	Cadre d'emplois : Techniciens		
	1	Cadre d'emplois : Adjoints administratif		

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230403-23B23-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023

* Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n° 23B01 du 05 janvier 2023

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** la création d'un poste supplémentaire temporaire de Responsable des quais de transfert de l'Ain, catégorie C, catégorie C1 et cotation RIFSSEP 85 à 100 ;
- **ADOPTE** le tableau des effectifs du SIVALOR, comme présenté ci-après, avec une prise d'effet au 1er avril 2023.
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR certifie le caractère exécutoire du présent acte, compte tenu de sa transmission au Contrôle de Légalité et de sa publication.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président du SIVALOR,
Serge RONZON

SIVALOR 01200 VALSERHONE

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230403-23B23-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2023